



Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
MONTRODAT - Commune

Procès verbal

Le mardi 26 août 2025 dans la salle du Conseil Municipal, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 août 2025, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE.

Secrétaire de la séance : Magali MOURGUES

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES

Représentés : David BOUQUIN représenté par Michel CONDI

Absents et excusés : Maggy REMIZE, Sylvain KURIATA

Ordre du jour :

- Désignation du candidat retenu pour la location gérance du bar restaurant du village
- Cession d'une bande de terrain à Vimenet pour sécurisation de la route

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08/07/2025 a été voté à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

Cession terrain à Vimenet (N° 2025D051)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs aux acquisitions immobilières par les communes,
- Considérant que Mme RICHARD Françoise, propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 2116, d'une superficie de 70 m², située en zone constructible, propose de céder ce terrain à la Commune,

- Considérant que cette acquisition est nécessaire afin de permettre l'élargissement de la chaussée communale et d'améliorer la sécurité et la circulation,
- Considérant que ce projet présente un intérêt public pour la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

1. D'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 2116, d'une contenance de 70 m², appartenant à Mme RICHARD Françoise à titre gratuit sachant que la Commune avait pris en charge la réfection du goudron lors de la réalisation de la tranchée qui a permis de desservir la parcelle B 2143 aux réseaux secs et humides pour une valeur de 1000 € ce qui correspond à la valeur du terrain cédé par Mme RICHARD à la Commune
2. De dire que les frais liés à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la Commune
3. D'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique de vente à l'étude de Me BOULET à Marvejols ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Désignation du candidat retenu à la location gérance du bâtiment communal (N° 2025D050)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la délibération n° 2025D049 en date du 08/07/2025 décident de confier la gestion du bâtiment communal sis 18 rue des Manjo Prunos et 20 rue des Manjo Prunos dans le cadre d'un contrat de location-gérance,

Vu l'appel à candidatures lancé le 17/07/2025 et 31/07/2025 et publié dans la rubrique des annonces légales de la Lozère Nouvelle ainsi que sur le site de la Commune

Vu l'unique dossier de candidature reçu dans les délais à savoir avant le 18 Août 2025 sachant qu'aucun autre candidat n'a retiré le cahier des charges

Considérant la nécessité de maintenir et développer une offre de restauration/bar/traiteur au service de la population et des visiteurs,

Considérant l'intérêt économique, social et touristique de cette activité pour la commune,

Après débat, M. le Maire propose de soumettre au vote la candidature de Florian MARTIN,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

- D'approuver le choix du candidat Florian MARTIN pour la location-gérance du bâtiment communal et la location du logement attenant, conformément au projet présenté.

- D'autoriser M. le Maire à signer avec ledit candidat le contrat de location-gérance et le bail d'habitation conformément aux modalités décrites dans la délibération 2025D049 du 08/07/2025.
- De charger M. le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la Majorité

Rémi ANDRE
Président de séance

Magali MOURGUES
Secrétaire de séance